



Compte rendu
Du colloque de la Fondation Ligue française des droits de l'animal
« Homme et animal : de la douleur à la cruauté »,
du mercredi 10 octobre 2007.

Thierry Auffret Van Der Kemp, zoobiologiste, ingénieur de recherche, directeur de la LFDA, organisateur du colloque, et **Alain Collenot**, biologiste et vétérinaire, administrateur de la LFDA, modérateur du colloque assuraient son bon déroulement.

Le Pr **Jean-Claude Nouët**, médecin, président de la LFDA a introduit le sujet et ses différents angles d'approche, en soulignant l'importance de la différence à établir entre violence individuelle-exercée par un homme sur un animal- et violence collective- exercée par les sociétés. Si la première est punie par la loi, la seconde est tolérée par les mœurs et acceptée par la loi dans plusieurs domaines d'utilisation sociale de l'animal (production animale industrielle, expérimentation scientifique, chasse, corrida).

Georges Chapoutier, philosophe et neurobiologiste, vice-président de la LFDA, a présenté, à travers les différentes formes de vie animale, des concepts de "nociception", alerte contre les menaces externes contre l'intégrité de l'organisme, de "douleur", expérience sensorielle et émotionnelle désagréable, et de "souffrance", qui suppose une forme de conscience de soi particulière. Si la souffrance est reconnue chez les mammifères et les oiseaux et la douleur attestée chez tous les vertébrés ainsi que chez les pieuvres, dotés d'un système nerveux très centralisé, elle reste mal élucidée dans l'ensemble des invertébrés chez lesquels la nociception est par contre reconnue comme elle l'est aussi chez tous les vertébrés.

Dalila Bovet, éthologue, a invité de façon judicieuse à réfléchir sur les signes extérieurs de la douleur chez les différentes formes de vie animale, chaque type d'animal ayant sa manière de réagir à la douleur qui peut être très différente de celle de l'homme. Elle distingue trois rubriques : les comportements spécifiques de la douleur, les perturbations du comportement normal, et les conduites d'évitement ou de préférence. Elle a illustré aussi l'existence de signes de douleur "morale" chez certains animaux.

Marie-France Le Heuzey, pédopsychiatre, a analysé les données médicales portant sur la corrélation entre conduites de violence envers les animaux et conduites de violence envers les humains. S'il existe d'indiscutables exemples de continuité entre ces deux formes de violence, les relations dans l'ensemble sont complexes et demandent à être approfondies. Quant à l'impact sur les enfants du spectacle de la violence envers les animaux, il semble qu'elle constitue sur le plan scientifique, notamment en France, un champ d'investigation restant à défricher.

Jean Decety, neurobiologiste, a présenté des données passionnantes sur son étude neurophysiologique de la capacité à se mettre à la place des autres, à réagir à leur douleur. Cette capacité, qui trouve ses racines chez les autres mammifères, notamment les primates, est particulièrement développée chez l'homme et donne lieu à ce qu'on appelle l'"empathie". Les techniques actuelles de neuro-imagerie fonctionnelle permettent de voir certaines zones du cerveau s'activer lorsqu'on perçoit quelqu'un d'autre souffrir, comme si l'on souffrait soi-même. Si l'empathie vis-à-vis de la douleur des congénères est expérimentalement reconnue chez les singes et les rats, l'empathie vis-à-vis d'animaux d'autres espèces n'a été qu'observer de façon anecdotique. Cette capacité d'empathie chez l'homme a ceci de particulier qu'elle s'étend vis à vis d'autres espèces animales.



Jean-Luc Guichet, philosophe, a élaboré une perspective historique très documentée sur les rapports entre l'homme et l'animal en Occident, en insistant sur le tournant du XVIIIème siècle. L'évolution de ces rapports, différents selon les types d'animaux, a accompagné au fil du temps les multiples changements sociaux et matériels. Parallèlement, une réflexion philosophique a redéfini la distinction entre animalité et humanité à la lumière des connaissances scientifiques la distinction entre animalité et humanité, et une réflexion éthique s'est mise en place pour aboutir à la prise en compte croissante du statut des animaux en tant qu'êtres sensibles.

Jocelyne Porcher, zootechnicienne et sociologue, a mis en évidence la responsabilité du système économique axé sur la production compétitive dans les dérives liées à l'élevage industriel, et a épinglé aussi les contradictions du consommateur contemporain. Une enquête sociologique de terrain auprès des salarié(e)s de la production porcine industrielle montre que la souffrance physique des animaux s'accompagne de la souffrance morale des travailleurs contraints par des logiques diverses à écraser leur sensibilité à la douleur des animaux. Jocelyne Porcher cependant se revendique opposée aux mouvements de "libération animale" et croit aux vertus d'un élevage respectueux du lien entre bête et éleveur.

Elisabeth Hardouin-Fugier, historienne, administrateur de la Fondation LFDA, a notamment analysé sur projection des gravures de William Hogarth, peintre anglais du XVIIIème siècle, représentant des enfants infligeant divers sévices à des animaux. Elle les a replacées dans le contexte de l'époque non sans faire le lien avec les sévices infligés aux hommes.

Elle a ensuite projeté le film qu'elle a initié avec le CRAC, "**Apprendre à tuer**", dont la réalisation est due au talentueux Pablo Knudsen. Ces images sans concession, où alternent des taureaux suppliciés par de tout jeunes toreros et des enfants spectateurs parfois en âge d'aller à la maternelle, ont fait forte impression dans le public. Elles ont été tournées autour de Nîmes dans le cadre de l'opération "Graines de toreros", organisée chaque année par les taurins pour initier les enfants à la pratique tauromachique.

Suzanne Antoine, magistrate, administrateur de la Fondation LFDA, a brossé un état des lieux juridique magistral de la protection animale à l'échelon national, européen (le Conseil de l'Europe) et communautaire (l'Union Européenne). Suzanne Antoine est l'auteur du rapport sur "Le régime juridique de l'animal" remis au Garde des Sceaux en 2005, qui propose de dégager les animaux de leur statut de simples "biens" en inscrivant notamment dans le code civil que "les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité". Ce rapport très cohérent, s'il est pour l'heure en sommeil sous la pression des détracteurs de la protection animale organisés en lobby, continue de faire trembler ces derniers.

Enfin, le Pr **Jean-Claude Nouët** a conclu le colloque sur trois nécessités.

1. Combattre, par des arguments scientifiques, les préjugés hélas toujours actuels selon lesquelles les animaux n'éprouveraient pas de sensation douloureuse, préjugé de même nature que celui du corps médical qui considérait, jusque dans les années 1970, que les prématurés, les nouveaux nés et les jeunes nourrissons ne ressentent pas la douleur.
2. Confronter en permanence nos intérêts économiques, scientifiques, sociaux à l'exigence éthique d'épargner à l'animal, douleurs et souffrances évitables.
3. Développer à l'école une éducation de prévention et de frein à la violence, basée sur la connaissance des animaux et leur perception d'être sensible.

